



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain sur la
Migration et le Développement

Renforcer les cadres de prévention, de protection et de poursuites judiciaires dans la lutte contre le trafic de personnes migrantes et la traite des êtres humains sur les routes migratoires africaines et européennes

4-5 Novembre 2025
Lagos, Nigeria



Sous la coprésidence du Nigeria et de la France

Projet financé par l'Union européenne



Mis en œuvre par l'ICMPD



En collaboration avec la Déclaration de Niamey



United Nations
Office on Drugs and Crime

Vue d'ensemble

- Coprésidée par le Nigéria et la France, cette réunion thématique conjointe s'est appuyée sur la collaboration de longue date entre le Processus de Khartoum, le Processus de Rabat et la Déclaration de Niamey, reflétant un engagement conjoint à relever des défis communs, à renforcer les synergies et à échanger les bonnes pratiques entre ces trois dialogues régionaux.
- La réunion s'inscrit dans le cadre du domaine 4 du PACV relatif à la prévention et à la lutte contre la migration irrégulière, le trafic de personnes migrantes et la traite des êtres humains, soulignant la nécessité d'une action coordonnée entre les pays européens et africains.
- La réunion a rassemblé **166 représentants de 41 pays partenaires du dialogue** ainsi que des organisations régionales et internationales. Cette diversité de points de vue a permis d'engager des discussions de fond sur les moyens de relever les défis communs, de répondre aux besoins et de saisir les opportunités de collaboration entre les deux continents.

Objectifs

- Approfondir les connaissances sur les liens entre le trafic et la traite, notamment le mode opératoire des réseaux criminels, les vulnérabilités exploitées et les cycles d'exploitation, afin de renforcer les mesures de prévention, de protection, de poursuite et d'application de la loi au-delà des frontières.
- Promouvoir des cadres de prévention et de protection renforcés en tant que compléments essentiels aux efforts d'application de la loi et de poursuites judiciaires.
- Identifier et élaborer des stratégies visant à renforcer les mécanismes de coopération transfrontalière afin de prévenir la traite et le trafic, notamment des systèmes d'alerte précoce, des campagnes de sensibilisation, des voies de migration sûres et légales, ainsi que l'identification et la prise en compte des vulnérabilités.
- Promouvoir le renforcement des cadres de protection des victimes grâce à des normes et des cadres juridiques harmonisés, des mécanismes d'identification et d'orientation des victimes et des personnes à risques coordonnés et un meilleur accès aux services d'aide tenant compte des traumatismes subis, au-delà des frontières.
- Identifier les besoins en matière de renforcement des capacités des acteurs chargés de l'application des lois et des acteurs judiciaires afin de garantir l'efficacité des enquêtes, des poursuites et le démantèlement des réseaux criminels transnationaux.

Résultats attendus

- Une compréhension commune du fait que la protection des victimes et des personnes en situation de vulnérabilité constitue un élément essentiel des efforts de prévention, d'application de la loi et de poursuites judiciaires, réduisant les risques de victimisation, et sécurisant l'obtention de condamnations ainsi que le démantèlement des réseaux criminels.
- L'identification d'opportunités transfrontalières et d'initiatives de renforcement des capacités entre pairs afin de relever les défis communs et de combler les lacunes en matière de prévention du trafic de personnes migrantes et de la traite des personnes, de protection des victimes et de poursuites efficaces contre les auteurs.
- Une série de recommandations communes visant à renforcer la prévention, à améliorer la protection des personnes à risques et des victimes et à renforcer les mesures de poursuite le long des routes migratoires africaines et européennes.

1) Cérémonie d'ouverture de haut niveau

Les discours d'ouverture ont été prononcés par des hauts représentants, notamment **S.E. Gautier Mignot**, Ambassadeur de l'**Union européenne** (UE) au Nigeria et auprès de la **Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)** ; **Fernando Jorge Alves d'Almada**, Directeur de la division des affaires sociales de la **CEDEAO** ; **Monica Zanette**, Responsable de la région panafricaine au **Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD)** ; **Cheikh Ousmane Touré**, Représentant au Nigeria de l'**Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)** ; **l'Ambassadeur Cyril Baumgartner**, Ambassadeur de France chargé des migrations ; et, au nom du pays hôte, **S.E. Babajide Sanwo-Olu**, Gouverneur Exécutif de l'État de Lagos ; **S.E. l'ambassadeur Yusuf Maitama Tuggar OON**, Honorable Ministre

des Affaires étrangères ; et **S.E. le professeur Nentawe Yiwaltda**, Honorable Ministre des Affaires humanitaires et de la Réduction de la pauvreté de la République fédérale du Nigeria.

S.E. Gautier Mignot, Ambassadeur de l'Union européenne au Nigeria et auprès de la CEDEAO, a souligné l'importance des partenariats Afrique-UE dans la lutte contre le trafic de personnes migrantes (SOM) et la traite des êtres humains (THB). Il a félicité l'ONUDC et l'ICMPD d'avoir facilité la coordination entre les processus régionaux et a souligné que ces cadres constituent des plateformes de dialogue essentielles le long des routes migratoires. Il a évoqué le Pacte européen sur l'Asile et la Migration et la directive européenne en matière de retour des ressortissants en séjour irrégulier, qui visent à garantir des retours dignes et à réduire les possibilités d'action des passeurs et des trafiquants. Il a également souligné la collaboration de l'UE avec l'Agence nationale nigériane pour l'interdiction de la traite des personnes (NAPТИP) et les autorités nigérianes sur les programmes de systèmes de données et de réintégration, et a annoncé la deuxième conférence de l'Alliance mondiale contre le trafic de personnes migrantes, qui se tiendra à Bruxelles en décembre 2025.

Mme Monica Zanette, Responsable de la région panafricaine au sein de l'ICMPD, a exprimé sa gratitude envers la coprésidence, le Nigeria et la France. Elle a souligné que la réunion de Lagos marque une étape majeure dans le renforcement de la collaboration entre les processus de Khartoum, Rabat et Niamey. Elle également ajouté que cette réunion tombe à un moment particulièrement opportun, puisqu'elle se tient à l'occasion du 10e anniversaire du Processus de Khartoum et à l'approche du 20e anniversaire du Processus de Rabat, offrant ainsi une occasion précieuse de consolider les acquis et de s'accorder sur des priorités stratégiques communes. Elle a rappelé l'urgence de lutter contre la traite des personnes et le trafic de personnes migrantes, faisant référence aux dernières données disponibles de l'ONUDC qui montrent que plus de 75 000 personnes victimes de la traite sont identifiées annuellement dans le monde, dont un tiers en provenance de la région africaine. Mme Monica Zanette a mis en évidence la convergence croissante entre le trafic de personnes migrantes et la traite des êtres humains, la sophistication grandissante des réseaux criminels et la forte augmentation des cas de traite à des fins de travail forcé, qui représente désormais 42 % des victimes détectées dans le monde. Elle a réaffirmé l'engagement de l'ICMPD à renforcer la prévention de ces crimes, la protection des victimes, la responsabilité des auteurs, et la participation des survivants à l'élaboration de stratégies de prévention, notamment grâce à des initiatives innovantes de la société civile mises en œuvre par le Mécanisme de Subventions du Dialogue sur les Migrations (MMD).

M. Cheikh Ousmane Touré, Représentant de l'ONUDC au Nigeria, a quant à lui souligné la complexité croissante des mouvements migratoires sur les routes de la Méditerranée occidentale et centrale, insistant sur le fait que la traite et le trafic nécessitent des réponses intégrées fondées sur les droits humains, la prévention et la justice. Le Dr Touré a noté les progrès réalisés grâce à la Déclaration de Niamey, notamment le renforcement de la coopération, les plans d'action nationaux et l'amélioration de la collecte de données, tout en reconnaissant les lacunes subsistant en matière de collecte d'information actualisées et de protection centrée sur les victimes. Il a réaffirmé l'engagement de l'ONUDC à soutenir les États en leur fournissant une expertise technique, des outils fondés sur des données avérées et une coordination régionale renforcée.

L'Ambassadeur Cyrille Baumgartner, Ambassadeur de France chargé des migrations, a réaffirmé le ferme engagement de la France à renforcer le dialogue interrégional, soulignant qu'aucun pays ni aucun cadre ne peut à lui seul relever les défis liés aux migrations. Il a rappelé que le trafic de personnes migrantes et la traite des êtres humains nuisent à l'état de droit et affectent de manière disproportionnée les femmes et les enfants. Il a vivement appelé à placer la prévention au cœur de l'action collective, en s'attaquant aux causes profondes des vulnérabilités et des migrations irrégulières, notamment la pauvreté, l'insécurité et les déplacements liés au changement climatique. Il a souligné que la protection et les poursuites judiciaires sont indissociables, appelant à améliorer l'accès à la justice et à l'aide juridique pour les victimes, afin de leur permettre de témoigner sans peur de représailles et de garantir qu'elles ne soient pas pénalisées pour les crimes commis à leur encontre. Il a mis en avant le fait que la lutte contre le trafic de personnes migrantes et la traite des êtres humains est une priorité nationale pour la France, menée par des organismes spécialisés tels que l'Office de lutte contre le trafic illicite de personnes migrantes (OLTIM), s'inscrivant dans le cadre d'une approche pangouvernementale et pansociétale. Les Ministères français des Affaires étrangères et de l'Intérieur, en collaboration avec des agences telles que l'Agence Française pour le Développement (AFD), Expertise France, et Civipol, apportent une expertise complémentaire et un soutien au renforcement des capacités de leurs partenaires. Enfin, il a souligné que la volonté politique doit s'accompagner d'une

expertise spécialisée, d'une coopération internationale soutenue et de partenariats solides avec les organisations régionales, les acteurs internationaux et la société civile, afin de traduire les engagements communs en résultats concrets.

L'Honorable Tijjani Aliyu Ahmed, s'exprimant au nom du président du Nigéria, a souligné la détermination de son pays à lutter contre la traite des personnes et le trafic de personnes migrantes et à soutenir les rapatriés par le biais de formations et de mesures de réintégration. Il a décrit Lagos comme une « plaque tournante symbolique de la migration » et s'est déclaré prêt à traduire le dialogue en actions concrètes.

S.E. Ambassadeur Yusuf Maitama Tuggar OON, Ministre des Affaires étrangères du Nigéria (représenté par un haut fonctionnaire), a réaffirmé les priorités du Nigéria en tant que Présidence du Processus de Rabat pour 2025-2026 : autonomisation des jeunes, éducation, lutte contre la traite, et appropriation de la gouvernance des migrations. Il a appelé à une collaboration transfrontalière et à un partage d'informations, axés sur la prévention, la protection et les poursuites judiciaires.

S.E. Babajide Sanwo-Olu, Gouverneur exécutif de l'État de Lagos (représenté par un haut fonctionnaire), a souligné le coût humain de la traite des personnes migrantes et du trafic d'êtres humains, les qualifiant de « menaces déstabilisant les familles et les sociétés ». Il a plaidé en faveur d'une triple approche axée sur l'action, à savoir la prévention, les poursuites judiciaires et la promotion de l'espoir, reliant la migration légale et l'inclusion. Il a appelé à l'élaboration de plans concrets et à un engagement plus fort des acteurs locaux.

La cérémonie d'ouverture s'est conclue par la réaffirmation du cadre commun des 4P - Prévention, Protection, Poursuites et Partenariat et par l'engagement en faveur d'une responsabilité collective entre les partenaires africains et européens.

2) Perspectives sur la prévention et la protection en tant que piliers stratégiques pour une application des lois et des poursuites judiciaires efficaces

Allocutions inaugurales

Animée par **Mme Sarah Doyel**, responsable principale des projets de recherche et de données au Centre sur la Migration Mixte (MMC), la session a mis en avant une perspective globale et factuelle sur le lien évolutif entre le trafic de personnes migrantes et la traite des êtres humains. S'appuyant sur les récentes recherches du MMC, la modératrice a mis en évidence des tendances très préoccupantes :

- Plus de 50 % des passeurs ont déclaré avoir changé d'itinéraire au cours des six derniers mois, reflétant leur capacité d'adaptation et de réaction face aux mesures prises par les forces de l'ordre.
- 84 % des personnes réfugiées et migrantes interrogées ont subi au moins une violation de leurs droits humains durant leur voyage vers l'Europe.
- Le nombre d'enfants victimes de traite a augmenté de 31 % à l'échelle mondiale entre 2019 et 2022, les enfants représentant la majorité des victimes confirmées en Afrique de l'Ouest.

Mme Siobhán Mullally, Rapportrice Spéciale des Nations Unies sur la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, a mis en avant l'urgence d'une coopération internationale pour prévenir la traite et l'exploitation des personnes à chaque étape du parcours migratoire. Elle a souligné que la protection des droits des personnes demandeuses d'asile, réfugiées, apatrides et migrantes est essentielle pour prévenir la traite des personnes et protéger les droits humains des victimes et des personnes à risque. Elle a mis en garde contre le fait que les restrictions des voies migratoires, les pratiques d'externalisation des politiques de gouvernance migratoire et de contrôles des frontières et l'accélération des procédures de retour peuvent exacerber les risques de traite et affaiblir les capacités de contrôle et de supervision. Elle a en outre observé que le fait de limiter l'accès à l'asile et à d'autres formes de protection internationale, conjugué à diverses vulnérabilités face à l'exploitation — notamment liées à la discrimination, à la faiblesse des systèmes de protection de l'enfance, à l'accès limité à la protection sociale, à la pauvreté, aux inégalités, aux violences sexistes et sexuelles et aux défaillances de l'état de droit — peut accroître le risque de traite en contraignant les personnes en besoin de protection à recourir à des itinéraires précaires et dangereux. Elle a appelé à la mise en place de voies de migration sûres et régulières, à un renforcement de la protection offerte par les consulats et les ambassades, à une mise en œuvre effective du principe de non-punition des victimes, à une approche sensible aux questions de genre, et à des solutions d'intégration et de résidence à long terme. Elle a rappelé que la protection des droits humains des personnes migrantes, réfugiées, et

demandeuses d'asile ainsi que de toutes les personnes déplacées doit rester au cœur des dialogues de Rabat, Khartoum et Niamey. Elle a en outre appelé à une prise en considération des problématiques de protection spécifiquement liées au genre et à la minorité ainsi qu'à la mise en place de cadres politiques et opérationnels de protection et d'autonomisation des victimes et des personnes à risque fondés sur les droits et la prise en considération des traumatismes. Elle a enfin évoqué le prochain Forum mondial sur les réfugiés (15-17 décembre 2025), qui sera essentiel afin de mesurer les avancées dans la mise en œuvre des engagements des Etats pour prévenir la traite des personnes parmi les personnes réfugiées, demandeuses d'asiles, apatrides et migrantes.

La Professeure Joy Ngozi Ezeilo, Professeure de droit public à l'Université du Nigéria, a rappelé la nécessité de s'attaquer aux vulnérabilités structurelles, notamment la pauvreté, les inégalités de genre, les conflits et les déplacements forcés, qui créent les conditions propices à l'exploitation. Elle a par ailleurs souligné le fait que les violations des droits humains sont à la fois une cause et une conséquence de la traite des êtres humains. Elle a insisté sur l'importance du respect universel des droits humains pour tous et toutes afin de s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et à la vulnérabilité à la traite et au trafic. Elle a recommandé une approche globale en onze points, fondée sur les 5P (protection, poursuites pénales, sanctions (de l'anglais *punishment*), prévention, promotion de la coopération et des partenariats internationaux), les 3R (réparation, rétablissement et réintégration), et les 3C (capacités, coopération et coordination), guidée par le droit international et les standards internationaux de protection des droits humains. Elle a exhorté les gouvernements et les instances régionales à investir dans l'éducation, la sensibilisation et le rôle moteur des survivants afin de renforcer la résilience des communautés à risque. Elle a en outre rappelé que, bien que la traite touche les femmes, les hommes, les garçons et les filles, il existe un large consensus sur le fait qu'elle affecte de manière disproportionnée les femmes et les filles et constitue une forme de violence fondées sur le genre. Enfin, elle a relevé l'influence croissante de la technologie dans la facilitation et la lutte contre la traite et le trafic, appelant à des réponses innovantes qui exploitent les outils numériques pour l'alerte précoce, la sensibilisation et l'identification des victimes, tout en luttant contre l'exploitation en ligne.

Les intervenantes et la modératrice se sont mis d'accord sur trois priorités communes :

1. Une coopération tout au long du parcours migratoire afin d'assurer la protection, l'information et l'assistance le long des routes.
2. Des stratégies intégrées de prévention et de poursuites judiciaires associant la sensibilisation des communautés, le soutien aux victimes et la coopération entre les forces de l'ordre.
3. L'élargissement des voies de migration sûres et régulières, y compris des possibilités de mobilité de la main-d'œuvre conformes aux standards du Pacte mondial pour les migrations (GCM).

Les allocutions liminaires se sont conclues par un appel à traduire les données en actions concrètes en établissant un lien entre les cadres politiques et les réalités opérationnelles, et en renforçant la coopération internationale, notamment par des mécanismes mondiaux et régionaux plus solides et des accords bilatéraux en matière de migration, afin de garantir des réponses cohérentes et fondées sur les droits par-delà des frontières.

À la suite des interventions principales, les participants ont pu entendre deux points de vue complémentaires, celui du Service nigérian de l'immigration et celui de l'Union européenne, qui ont offert des informations pratiques sur la manière dont les institutions nationales et régionales traduisent le cadre des 4P (prévention, protection, poursuites et partenariat) en actions concrètes.

Perspective du Service nigérian de l'immigration, Nigeria

La Contrôleuse Générale Kemi Nanna Nandap du Service nigérian de l'immigration (NIS) a présenté l'approche globale du Nigeria en matière de lutte contre le trafic de personnes migrantes et la traite des êtres humains, structurée autour du cadre des « 4 P » : protection, poursuites, prévention et partenariat. Elle a décrit le partenariat comme le pivot reliant l'action institutionnelle à l'engagement communautaire, permettant aux acteurs locaux de devenir « des défenseurs actifs de leurs frontières plutôt que des observateurs passifs ». Elle a expliqué en détail comment le Service nigérian de l'immigration (NIS) applique une stratégie fondée sur l'évaluation des risques, axée sur la technologie et centrée sur les personnes, conciliant garanties en matière de droits humains et application rigoureuse de la loi. Elle a insisté sur le fait que la prévention commence par la réduction des risques, en identifiant les vulnérabilités et les opportunités criminelles avant qu'elles ne se manifestent, et que la migration régulière bien gérée reste la mesure préventive la plus durable.

Les avancées opérationnelles suivantes ont été mis en avant comme étant au cœur de la stratégie du NIS : 1) Le profilage prédictif des passagers aux points frontaliers afin d'identifier les schémas criminels, tels que les individus voyageant de manière répétée avec des femmes et des filles en situation de vulnérabilité. Elle a rappelé que ce système améliore la détection précoce des victimes et garantit que les victimes potentielles soient traitées comme des personnes en besoin de protection. 2) La réhabilitation des centres de contrôle et d'accueil afin de faciliter l'accès immédiat à un hébergement et à des services psychosociaux, grâce à une coordination interinstitutionnelle par l'intermédiaire du NAPTIP et d'autres partenaires, et le retour en toute sécurité lorsque cela est possible. 3) Le système automatisé de sécurité aux frontières (e-Gate) et les scanners de passeports mobiles, qui ont permis de réduire la fraude documentaire et les erreurs humaines. 4) Le système d'information sur la gestion des frontières (BMIS), opérationnel dans plus de 35 points de passage frontaliers terrestres et développé avec l'OIM, recueille les données des voyageurs et les recoupe avec les bases de données criminelles, ce qui permet des alertes en temps réel et une réponse rapide. 5) Le nouveau système de surveillance électronique des frontières, équipé de caméras de vidéosurveillance et de caméras de détection de mouvement reliées à un centre de commandement central, a amélioré les taux d'interception et de secours des victimes. Elle a rappelé que grâce à ces mécanismes, en 2025, plus de 600 trafiquants et passeurs présumés ont été interceptés le long du corridor Nigeria-Niger.

En ce qui concerne la facilitation de la migration régulière, Mme Nandap a souligné la mise en place d'un système de traitement des passeports entièrement automatisé et la future carte d'identité régionale de la CEDEAO, qui devrait renforcer la sécurité des déplacements intra-régionaux. Elle a souligné que l'engagement communautaire est un pilier de la stratégie du NIS : les communautés frontalières sont désormais intégrées en tant que partenaires, contribuant au renseignement et à la surveillance des mouvements transfrontaliers. La restauration de l'identité et de la dignité fait partie intégrante des efforts de réintégration grâce à la délivrance de certificats de voyage d'urgence et au futur système de passeport d'urgence unique (*Single Travel Emergency Passport, STEP*).

Elle a également annoncé deux initiatives stratégiques : la création d'une unité de cybersécurité au sein du NIS et la rédaction d'un plan d'action national sur le trafic de personnes migrantes. Mme Nandap a conclu en réaffirmant que « des progrès tangibles vers une gestion sécurisée et centrée sur les victimes de la migration sont possibles lorsque la volonté politique s'accompagne de partenariats ». Elle a affirmé que l'approche des 4P doit demeurer équilibrée et cohérente, la prévention et la protection constituant des actes de dignité et de responsabilité, tandis que les poursuites rappellent que l'impunité ne saurait être tolérée.

Perspectives de l'UE en matière de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de personnes migrantes

M. Matthijs Korzilius, Direction Générale des Migrations et des Affaires Intérieures (DG HOME) de la Commission Européenne, a présenté un aperçu des tendances et des cadres politiques de l'UE en matière de lutte contre la traite et le trafic. S'appuyant sur les données de FRONTEX, d'Eurostat et de l'OIM, M. Matthijs Korzilius a noté que, si la migration irrégulière vers l'Europe a légèrement diminué en 2023, 1 299 personnes sont tragiquement décédées en tentant de traverser la mer Méditerranée depuis le début de l'année. Il a noté qu'environ 90 % des personnes arrivant de manière irrégulière ont eu recours à des passeurs à un moment ou à un autre de leur voyage et que 63 % des personnes victimes de la traite identifiées en 2023 étaient des ressortissants de pays tiers, principalement originaires du Maroc, du Nigeria et de la Côte d'Ivoire, reflétant une évolution des tendances en matière de pays d'origine. Il a ajouté qu'au-delà du lien non contestable entre le trafic de personnes migrantes et la traite des êtres humains, ces crimes sont également étroitement liés à des activités criminelles plus larges telles que la corruption, le trafic d'armes à feu et le trafic de drogue.

M. Korzilius a présenté les travaux de l'Alliance mondiale pour lutter contre le trafic de personnes migrantes, appelant à une action mondiale coordonnée pour prévenir le trafic, améliorer la collecte de données, renforcer la coopération judiciaire, mener des investigations financières et défendre les droits humains. Il a présenté les trois piliers de l'Alliance mondiale : prévenir le trafic, lutter contre le trafic et proposer des alternatives à la migration irrégulière. En matière de prévention, il a souligné la nécessité de réaffirmer les engagements pris dans le cadre de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et de son Protocole contre le trafic de personnes migrantes. Il a insisté sur l'importance de renforcer les cadres juridiques et les capacités nationales, de renforcer la gestion des frontières et de mener des campagnes d'information et de sensibilisation efficaces. Dans ce contexte, il a rappelé que la Commission européenne a proposé de renforcer la législation de l'UE afin de lutter contre la facilitation de l'entrée, du transit et du séjour irrégulier, et de renforcer le rôle d'Europol dans la lutte contre le trafic et la traite. Il a également souligné les efforts en cours pour améliorer la collecte de données et la compréhension du trafic illicite, promouvoir les opérations conjointes de mise en

application de la loi, renforcer la coopération judiciaire, faire progresser les investigations financières et le gel des avoirs, et assurer la protection et l'assistance aux personnes migrantes, en particulier celles en situation de vulnérabilité. Enfin, il a indiqué qu'il était essentiel d'offrir des alternatives à la migration irrégulière en promouvant des voies légales et la mobilité de la main-d'œuvre, en s'attaquant aux causes profondes de la migration irrégulière et en soutenant des moyens de subsistance alternatifs dans les communautés dépendantes de la traite et du trafic. Il a ajouté qu'il fallait également garantir le retour, la réadmission et la réintégration durable des personnes migrantes sans droit de séjour. Il a annoncé la deuxième conférence internationale de l'Alliance mondiale, prévue le 10 décembre 2025 à Bruxelles. À cette occasion, la Commission présentera une déclaration commune visant à renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le trafic de personnes migrantes à l'échelle mondiale grâce à une approche « globale » et dans un esprit de responsabilité partagée.

M. Korzilius a enfin fait référence à la stratégie de l'UE contre la traite des êtres humains, qui met l'accent sur la prévention, les campagnes de sensibilisation numériques et le partenariat avec les pays tiers et les organisations internationales. Il a mis en avant la coordination opérationnelle par le biais de l'EMPACT (Plateforme multidisciplinaire européenne contre les menaces criminelles), le groupe de travail des procureurs spécialisés dans la lutte contre la traite des êtres humains, coprésidé par Eurojust et le coordinateur de l'UE pour la lutte contre la traite des êtres humains, les dialogues politiques et stratégiques de haut niveau avec les pays tiers et les organisations internationales, ainsi que les initiatives conjointes entre l'UE et les pays tiers, notamment dans le cadre de projets financés par l'UE dans le domaine des affaires intérieures.

M. Samuel Simon Pulido, Direction Générale des Partenariats Internationaux (DG INTPA) de la Commission Européenne, a présenté en détail le soutien opérationnel et les investissements de l'UE dans la lutte contre la traite des personnes et le trafic des êtres humains, avec un budget de 150 millions d'euros investi dans le cadre du NDICI en Afrique de l'Ouest, dont 43 millions d'euros pour 2025-2026, afin de renforcer la gestion des migrations, la sécurité des frontières et la lutte contre le trafic et la traite. M. Pulido a réaffirmé que l'engagement de l'UE repose sur une approche fondée sur les droits humains (HRBA), garantissant que l'égalité des sexes et la protection des groupes vulnérables font partie intégrante de tous les programmes.

Il a identifié les partenariats opérationnels communs (COP) comme la pierre angulaire de la coopération entre l'UE et l'Afrique, permettant notamment des initiatives conjointes en matière d'application des lois entre les pays partenaires européens et africains. Le COP II - Sénégal, avec une contribution de l'UE de 34,75 millions d'euros, a été cité comme un projet clé structuré autour de cinq axes d'intervention principaux : 1. Lutte contre la traite, 2. Sécurisation des frontières terrestres, 3. Sauvetage en mer et sécurité maritime, 4. Protection des victimes et sensibilisation du public aux risques de la migration irrégulière et 5. Promotion de la migration légale et des possibilités d'emploi. Il a ensuite détaillé des programmes régionaux tels que « NETCOP (Réseau de partenariats opérationnels communs) », qui relie les unités d'enquête spécialisées à travers l'Afrique occidentale et centrale, ainsi que le programme « Soutien à la libre circulation des personnes et à la migration en Afrique occidentale – Phase II », mis en œuvre en partenariat avec la CEDEAO. Dans la Corne de l'Afrique, des initiatives telles que le programme « Better Migration Management » (BMM) et le Centre opérationnel régional en soutien au processus de Khartoum (ROCK) continuent de renforcer la coopération régionale et les capacités institutionnelles. Il a noté que l'UE investit également dans la sécurité maritime et les capacités de sauvetage, notamment dans des projets tels que l'initiative « Surveillance, Recherche et Sauvetage » en Mauritanie, qui vise à renforcer la surveillance côtière et les opérations aux frontières maritimes tout en garantissant des mécanismes de protection des droits humains. Il a souligné qu'au Nigeria, l'UE collabore avec des institutions nationales telles que la NAPTIP, le NIS, l'EFCC, la NFIU et la police afin de renforcer les investigations, les poursuites et les réponses à la traite des personnes et au trafic des personnes migrantes. Enfin, en Côte d'Ivoire et par le biais de programmes régionaux, l'UE soutient les systèmes de lutte contre la traite, la protection des victimes et la mise en œuvre des initiatives de libre circulation de la CEDEAO afin de renforcer la mobilité, la gestion des frontières et la coopération régionale.

Au niveau mondial, M. Samuel Simon Pulido a fait part du fait que l'UE lance l'initiative « Action mondiale contre les dimensions financières et numériques de la traite des êtres humains », mise en œuvre par l'ONUDC au Sénégal, en Mauritanie, au Nigeria, au Maroc, en Tunisie et en Éthiopie, ainsi que l'initiative « Promouvoir l'action et la coopération contre la traite et le trafic illicite », mise en œuvre par l'ONUDC afin de renforcer la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination en appliquant une approche « globale » couvrant les routes migratoires.

M. Samuel Simon Pulido a conclu en réaffirmant que la coopération de l'UE est et restera guidée par la solidarité, la responsabilité et le respect absolu des droits humains et de la dignité humaine. Il a enfin mis l'accent sur l'appropriation conjointe et l'alignement avec les mécanismes régionaux tels que le JVAP, la Déclaration de Niamey et le Plan d'action de la CEDEAO sur la traite des personnes.

Plan d'action conjoint de La Valette (PACV)

Resat Ozkan, membre de l'équipe de [suivi du PACV](#) à l'ICMPD, qui fait partie du programme MMD mis en œuvre par l'ICMPD et financé par l'Union européenne, a présenté un aperçu des données dans la mise en œuvre du domaine 4 du Plan d'Action Conjoint de La Valette, qui couvre la « prévention et la lutte contre la migration irrégulière, le trafic de personnes migrantes et la traite des êtres humains ». Resat Ozkan a expliqué que la collecte de données a été lancée à la suite du sommet de La Valette sur les migrations en 2015 et qu'elle est effectuée régulièrement depuis lors. Ces efforts ont abouti à la création d'une base de données contenant 3 442 initiatives, représentant 25 milliards d'euros d'investissements. Parmi ces chiffres, 667 initiatives et 3,7 milliards d'euros de financement concernent le domaine 4, qui ont été principalement investis dans trois piliers : l'aide humanitaire, la protection juridique et la réforme institutionnelle. Les activités menées dans ce cadre comprennent :

- L'assistance juridique, le soutien psychosocial et l'accès aux services de base ;
- Les programmes de réintégration mettant l'accent sur l'inclusion économique et le soutien communautaire ;
- La gestion des frontières et les partenariats, en particulier en matière de politiques publiques.

La base de données montre une large couverture géographique de la mise en œuvre, en particulier au Sahel, en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord, et un volume élevé de politiques enregistrées en Europe. Parmi les exemples de mise en œuvre, on peut citer notamment : un plan d'action national au Ghana, soutenu par l'UNICEF, pour lutter contre la traite des êtres humains ; un mécanisme de protection des enfants dans les écoles et les communautés en Égypte ; un exercice de cartographie participative au Mali pour identifier les types et la prévalence de la traite ; et la réhabilitation des postes-frontières au Niger.

La quasi-totalité du financement provient de l'Union européenne et des États membres de l'UE, ainsi que de la Norvège et du Royaume-Uni, les mécanismes de financement de l'UE représentant 1,4 milliard d'euros du financement total, soit la part la plus importante du total des investissements.

Des efforts importants en matière d'élaboration des politiques publiques ont également été soulignés lors de la présentation, tels que le programme de travail commun du Benelux 2017-2020, la stratégie arabe pour la protection des enfants dans le contexte de l'asile dans la région arabe ou le 5e plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains 2018-2020 de l'Autriche.

Resat Ozkan a conclu sa présentation en soulignant l'importance du cycle de collecte de données en cours et en encourageant les parties prenantes à y contribuer activement. Il a insisté sur le fait qu'une large participation garantirait un ensemble de données plus riche et plus représentatif, renforçant ainsi les bases d'une élaboration des politiques véritablement fondée sur des données probantes.

Mécanisme de subventions du MMD

Le Dr Marcello Giordani, coordinateur du Mécanisme de subventions du MMD à l'ICMPD, a présenté la contribution clé du Mécanisme de subventions au Programme de soutien au Dialogue sur la Migration et la Mobilité (MMD), à savoir contribuer à la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre des dialogues et favoriser le partage des connaissances en générant un savoir et des données opérationnelles ainsi que des recommandations à même d'éclairer les discussions et la définition des priorités des dialogues. Il a indiqué que le mécanisme de subvention MMD soutient actuellement huit subventions mises en œuvre par 29 organisations de la société civile (OSC) dans 25 pays africains sur la migration et le développement. Il a également présenté la [nouvelle fiche d'information](#) mettant en avant la contribution du mécanisme aux objectifs de la réunion thématique conjointe.

Deux projets soutenus par le mécanisme ont été présentés : SAFE-MIT et QUESTAF, tous deux ciblant le domaine 4 du PACV qui traite de la lutte contre le trafic de personnes migrantes et la traite des êtres humains.

Mme Manon Cagnard (Fondation Seefar) et M. Ikape James Ikape (MeCAHT) ont présenté le projet SAFE-MIT, mis en œuvre au Nigeria, au Kenya, au Sénégal, au Maroc, en Tunisie, en Gambie, en Éthiopie et en Ouganda par un consortium de cinq OSC. L'initiative combine éducation et sensibilisation numérique, en mettant l'accent sur la formation des enseignants et les campagnes sur les réseaux sociaux fondées sur des données probantes afin de

développer des connaissances durables plutôt qu'une prise de conscience à court terme. À ce jour, le projet a touché 65 000 élèves et formé 1 200 enseignants, générant plus de 50 millions d'impressions en ligne grâce à des campagnes ciblées.

M. Lucas Richer (We World Onlus) a présenté le projet OUESTAF, mis en œuvre en partenariat avec WiLDAF-AO au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Togo. Cette initiative régionale renforce les mécanismes de gouvernance et de coordination pour la gestion des migrations en Afrique de l'Ouest et au Sahel grâce à la recherche servant l'élaboration de politiques publiques, au plaidoyer législatif auprès des parlements nationaux et de l'Union Africaine, et aux activités de renforcement des capacités. Les premières conclusions ont souligné la nécessité d'améliorer la formation des acteurs locaux, de renforcer la coopération transfrontalière et de mettre en place un mécanisme africain de partage des données sur les droits des personnes migrantes.

La session s'est conclue en soulignant un point essentiel : le mécanisme de financement MMD contribue à renforcer l'engagement des OSC dans les dialogues sur la migration et la mobilité et dans la mise en œuvre menée par l'Afrique, en favorisant la coopération Sud-Nord et Sud-Sud et à travers un apprentissage partagé. Grâce aux projets qu'il soutient, le mécanisme contribue non seulement à la mise en œuvre d'initiatives issues des engagements pris lors des dialogues - transformant ainsi ces engagements en actions concrètes - mais il permet également aux OSC de façonner activement les conversations et les agendas des dialogues en tant qu'émetteurs de savoir et en tant que participants clés dans ces espaces de discussions interétatiques.

Session 1 - Efforts de prévention ciblés : mieux appréhender l'intersection entre la traite des êtres humains et le trafic de personnes migrantes

Au cours du premier panel, les participants ont examiné les causes profondes, les facteurs de risque et les vulnérabilités structurelles qui favorisent le trafic de personnes migrantes et la traite des êtres humains le long des routes migratoires couvertes par les Processus de Rabat, Khartoum et Niamey. Ils ont analysé les auteurs de ces crimes, leur mode opératoire, les vulnérabilités qu'ils exploitent, ainsi que l'environnement criminel interconnecté dans lequel ils peuvent opérer, afin de renforcer la coopération interrégionale fondée sur des données factuelles. Cette session, animée par le Dr Feyi Ogunade, coordinateur régional de l'Observatoire du crime organisé à l'Institut d'études de sécurité (ISS), a examiné comment la traite des êtres humains (THB) et le trafic de personnes migrantes (SOM) s'entrecroisent sur le plan opérationnel le long des routes de Rabat, Khartoum et Niamey, et comment les stratégies de prévention peuvent répondre à ces vulnérabilités communes.

Dr Rosemary Nalubega, d'INTERPOL, a commencé par présenter la manière dont les réseaux criminels de traite des êtres humains et de trafic de personnes migrantes diversifient leurs opérations criminelles. Elle a mis en avant les informations collectées par l'unité de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de personnes migrantes (unité HTSM) d'INTERPOL, qui montrent que les mêmes réseaux s'adonnent fréquemment à des opérations de falsification de documents, de trafic de stupéfiants et d'exploitation à des fins de travail forcé. Grâce à l'opération Libertia II (116 pays, plus de 3 000 victimes identifiées), INTERPOL a démontré l'intérêt des échanges d'informations en temps réel et des enquêtes conjointes. Mme Rosemary Nalubega a affirmé que le partage des données, l'utilisation des réseaux de police 24/7 et l'instauration d'un climat de confiance transfrontalier restraient les piliers d'une prévention efficace.

Rhoda Dia-Johnson, de l'ICMPD, a présenté le Projet d'éducation et de sensibilisation contre la traite des êtres humains dans les écoles (STEAP) mis en œuvre par l'ICMPD et la NAPTIP avec le financement des Pays-Bas. Ce projet cible l'écosystème scolaire afin de sensibiliser les enseignants, les parents et les élèves à travers le Nigeria (2024-2027). Elle a évoqué l'utilisation de modules éducatifs intégrés aux programmes scolaires portant sur les choix migratoires sûrs ainsi que des programmes de mentorat entre pairs visant à créer des environnements protecteurs pour les enfants. Les premiers résultats indiquent une sensibilisation accrue des adolescents, des enseignants et de leurs communautés aux risques liés à la migration irrégulière et aux tactiques de recrutement trompeuses.

Mme Oumou Niaré, Présidente du CNCLTPPA (Comité national de lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées) du Mali, a insisté sur la nécessité de réponses contextuellement appropriées dans les environnements où la pauvreté et les conflits exacerbent les situations de vulnérabilité des populations. L'initiative de cartographie menée par le Comité a permis d'identifier les zones régionales sensibles en matière de traite des enfants associés aux secteurs de l'exploitation aurifère et de l'agriculture. Elle a recommandé d'associer les leaders communautaires et les autorités traditionnelles aux actions de prévention et de développer des opportunités économiques alternatives pour les jeunes vivant dans les zones rurales.

Abimbola Adewumi, de l'ONUDC, a présenté l'initiative PROMIS, mise en œuvre avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et financée par les Pays-Bas, en soulignant son double mandat : renforcer les mesures pénales contre la traite des personnes et le trafic de personnes migrantes tout en promouvant et en protégeant les droits humains. Sa présentation a mis l'accent sur l'approche fondée sur des données factuelles de PROMIS, qui mobilise les données et la recherche afin de définir les priorités dans dix pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Parmi les résultats majeurs figurent des réformes juridiques, le renforcement des capacités de plus de 3 000 praticiens, le soutien aux organisations de la société civile et le renforcement de la coopération régionale grâce à la Déclaration de Niamey et à l'initiative des magistrats de liaison. L'intervention a souligné la nécessité de répondre aux vulnérabilités, d'intensifier la prévention et de garantir que la protection et la justice demeurent au centre des actions régionales.

Principaux enseignements

- **La traite des êtres humains et le trafic de personnes migrantes restent des crimes étroitement liés et en constante évolution le long des routes migratoires africaines et européennes.** Bien que distincts sur le plan juridique, ces crimes convergent souvent dans la pratique, se nourrissant des mêmes vulnérabilités, exploitant des dynamiques mondiales similaires et opérant au sein d'écosystèmes criminels qui s'entrecoupent. Les auteurs s'adaptent en permanence, utilisant diverses dynamiques de victimisation, modifiant leur mode opératoire et leurs routes. **Une cartographie systématique de ces schémas, sur la base d'une collecte de données fiable et systématique et sur un renforcement du partage de l'information opérationnelle entre les pays partenaires du processus de Rabat, Khartoum et Niamey, est essentielle pour éclairer les mesures de prévention fondées sur des données factuelles et démanteler les réseaux criminels.**
- **Le partage d'informations transfrontalier en temps réel ainsi que la coordination des investigations sont essentiels** pour améliorer la capacité à identifier les victimes, à détecter les auteurs, à retracer les flux financiers et à perturber les chaînes d'approvisionnement des réseaux de traite et de trafic.
- **Les réalités locales façonnent les risques, mais apportent également des solutions.** Comprendre comment l'exploitation se produit dans des communautés, des secteurs d'activité ou des routes migratoires spécifiques permet d'élaborer des stratégies de prévention adaptées au contexte, s'éloignant ainsi des approches standards et généralistes pour privilégier des interventions ciblées.
- **La prévention doit commencer au plus tôt et être solidement ancrée au niveau communautaire.** Les enseignements du projet STEAP de l'ICMPD démontrent que la mobilisation des leaders communautaires, des écoles, des éducateurs, des parents et des jeunes renforce la sensibilisation aux tactiques de recrutement trompeuses et réduit les incitations à emprunter des voies de migration irrégulières.
- **Le respect universel des droits humains et les efforts proactifs visant à remédier aux situations de vulnérabilité devraient être au cœur des stratégies de prévention**, afin de réduire l'exposition à la coercition et à l'exploitation.
- **Des approches intégrées associant l'ensemble du gouvernement et de la société** sont essentielles pour garantir cohérence et l'impact durable.
- **La coopération régionale dans le cadre des réseaux d'INTERPOL et de l'ONUDC** peut renforcer les systèmes d'alerte précoce, le partage de renseignements opérationnels et les actions conjointes contre les réseaux transnationaux.

Session 2 - Protection en pratique : mécanismes et bonnes pratiques pour identifier et soutenir les victimes de la traite en situation de mobilité

Animé par **Kehinde Akomolafe**, Directrice de la sensibilisation du public à l'Agence nationale pour l'interdiction de la traite des personnes (NAPTIP), le deuxième panel a examiné les mécanismes, les outils et les stratégies permettant d'identifier, d'orienter et de soutenir les victimes de la traite et du trafic le long des routes migratoires et dans les contextes

transfrontaliers. Les discussions ont porté sur les perspectives mondiales, régionales, nationales et locales afin de garantir une approche globale et multidimensionnelle de la protection.

M. Olatunde Olayemi a présenté les cadres régionaux de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui soutiennent les efforts de lutte contre la traite, notamment le Fonds axé sur la demande pour l'assistance technique aux institutions nationales, ainsi que les mécanismes d'évaluation annuel des plans d'action nationaux par les pairs. Il a notamment évoqué l'importance du mécanisme régional d'orientation des personnes victimes de la traite, qui garantit la continuité des soins et l'assistance au-travers des frontières des États membres. Une politique clé a été mise en avant : la présomption de minorité, selon laquelle les autorités sont dans l'obligation de traiter toute personne d'âge indéterminé comme un enfant jusqu'à preuve du contraire, une garantie essentielle contre la détention ou l'expulsion injustifiées. Il a fait état du soutien technique et financier continu apporté aux États membres et a annoncé l'approbation de la phase II du programme régional de la CEDEAO sur la traite des êtres humains, après une première phase fructueuse qui a permis de venir en aide à plus de 1 000 victimes.

Mme Bernadette Muteshi du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés (UNHCR) a fait part des défis en matière de protection dans les contextes de migration mixte, appelant à l'intégration systématique dans les cadres nationaux de gestion des frontières d'une approche fondée sur les droits humains et sensible à la protection. Elle a partagé des exemples concrets de réussite au Kenya, en Éthiopie et au Soudan, où des accords coordonnés de transfert d'information entre les autorités frontalières et les autorités de protection ont permis l'identification rapide des victimes, leur assistance et leur orientation en toute sécurité. Elle a décrit les programmes de réintégration communautaires et le renforcement des mesures de protection des personnes témoins comme des mesures clés pour autonomiser les personnes survivantes et leur permettre de participer aux procédures judiciaires. Elle a toutefois noté que des contraintes persistent telles que la limitation des ressources, le taux de rotation élevé du personnel et l'accès restreint aux zones frontalières en raison de l'insécurité, réduisant ainsi la cohérence des services de protection.

Mme Matiada Ngalikpima a présenté le portefeuille de programmes d'Expertise France en matière de lutte contre la traite des êtres humains et de gestion des migrations, notamment les projets « Répondre aux flux migratoires mixtes en Afrique de l'Est » (AMMi), « Pour une meilleure gestion des migrations dans la Corne de l'Afrique » (BMM) », « Soutien à la lutte contre la traite des personnes dans les pays du Golfe de Guinée (ALTP) » et « PROTEGER dans le golfe de Guinée », « Réintégration durable des migrants en Côte d'Ivoire (MIGRET) », ainsi que d'autres projets de coopération technique en Tunisie et au Ghana. Mme Matiada Ngalikpima a rappelé l'approche intersectorielle utilisée par Expertise France, axée sur quatre domaines d'intervention, à savoir : 1) le renforcement institutionnel et les actions préventives ; 2) l'application de la loi ; 3) la protection et l'assistance aux victimes ; et 4) la coopération transfrontalière et régionale. Elle a souligné que cette approche vise à favoriser l'engagement de multiples parties prenantes, à renforcer les capacités institutionnelles, à garantir l'appropriation durable des connaissances et des compétences par les autorités nationales, tout en intégrant des stratégies transfrontalières cohérentes qui reflètent les itinéraires de la traite. Mme Ngalikpima a insisté sur l'intégration d'une perspective sensible au genre dans toutes les phases des projets d'Expertise France, qui ciblent 60 % de femmes bénéficiaires, et a mis en avant l'utilisation d'outils numériques innovants et basés sur l'Intelligence Artificielle, tels que les chatbots pour l'information et le soutien aux victimes. Elle a souligné que la durabilité dépendait de la mise à profit des systèmes nationaux existants afin d'éviter de créer des mécanismes parallèles.

Mme Malaika Oringo, PDG de Footprints to Freedom, elle-même survivante et forte d'une vaste expérience auprès des victimes de traite, a souligné l'importance cruciale de politiques et de programmes fondés sur trois piliers qui se renforcent mutuellement : l'autonomisation, la réintégration et la résilience. Elle a fait remarquer que cette approche ne peut être mise en œuvre qu'à travers une série d'engagements interdépendants : 1) impliquer et reconnaître les survivants en tant qu'experts, en veillant à ce que leurs connaissances éclairent la conceptualisation des politiques publiques, des programmes, et de mécanismes de responsabilité ; 2) intégrer des soins tenant compte des traumatismes et axés sur la guérison, qui reconnaissent les dimensions émotionnelles, psychologiques et sociales du rétablissement ; 3) fournir un soutien durable nécessaire pour atteindre résilience et autonomie, notamment l'accès au logement, à l'éducation, aux soins de santé et à des possibilités professionnelles ; 4) renforcer les protections juridiques et l'accès à la justice, afin de permettre aux survivants d'exercer leurs droits et d'obtenir réparation sans risques d'intimidation, de représailles ni re-traumatisation ; 5) favoriser les partenariats de protection intersectoriels reliant les institutions étatiques, la société civile, les dirigeants communautaires et les prestataires de services afin de garantir la continuité et la qualité des soins ; et 6) aller au-delà de l'aide à court terme pour mettre en place des systèmes à long terme qui préservent la dignité, l'autonomie et la capacité d'action des personnes survivantes. Elle a mis en garde contre le fait que les accords bilatéraux ou régionaux qui privilégiennent le contrôle des frontières au détriment de la protection risquent de créer des nouveaux traumatismes chez les victimes et de les dissuader de coopérer avec les autorités. Selon elle, la mise en place de systèmes de protection inclusifs, résilients et

véritablement dédiés à la prise en charge des survivants nécessite de se détacher d'une assistance de court terme pour aller vers une transformation structurelle à long terme. Cela implique : 1) de moderniser les mécanismes d'identification et d'orientation des victimes afin que les survivants ne soient pas livrés à eux-mêmes dans des structures fragmentées ; 2) de redéfinir les indicateurs d'identification des victimes afin de refléter la nature évolutive de la traite et de garantir que les cadres de protection reconnaissent les victimes et les signes d'exploitation au-delà des stéréotypes réducteurs ou dépassés ; 3) de renforcer la collaboration interrégionale afin que les institutions puissent accompagner les survivants au-delà des frontières ; 4) d'investir dans les organisations locales dirigées par des personnes survivantes ; et 5) d'adopter des approches de rétablissement culturellement sensibles au contexte africain.

Principaux enseignements

- **La modernisation des mécanismes d'identification et d'orientation des victimes tout comme la redéfinition des indicateurs permettant d'identifier les victimes** sont essentielles pour garantir que les personnes survivantes ne soient pas livrées à elles-mêmes dans des systèmes fragmentés et que les cadres de protection reflètent les réalités évolutives de l'exploitation, au-delà des stéréotypes réducteurs ou dépassés.
- **La protection doit suivre les personnes plutôt que les frontières** : les mécanismes régionaux d'orientation démontrent la pertinence de la continuité des services de soutien – grâce à des mécanismes d'identification, d'orientation et d'assistance des victimes tout au long des routes migratoires plutôt que dans les limites des frontières nationales. Cette prise en charge transfrontière est essentielle pour garantir une protection adéquate et durable des victimes et des personnes à risque de victimisation, et participe ainsi à l'efficacité des mesures d'application des lois et de poursuites judiciaires.
- **La gestion des frontières doit être sensible aux besoins de protection divers, y compris ceux liés au genre, et fondée sur les droits humains** : La coordination des procédures entre les acteurs de la sécurité et les acteurs de la protection est fondamentale pour identifier, aider et orienter rapidement les victimes, y compris dans des environnements instables.
- **L'accès en temps voulu à un hébergement sûr, aux soins de santé, au soutien psychosocial, à une assistance juridique et au droit au séjour**, conjugué à l'application consistante du principe de non-sanction, constitue la première étape vers des efforts de protection efficaces.
- **Une stratégie centrée sur les personnes survivantes — et fondée sur l'autonomisation, la réintégration et la résilience** — est essentiel pour élaborer des politiques de prévention et de protection efficaces, assurer la responsabilité des auteurs de trafic et de traite, et garantir des prestations de soins et des voies de réintégration à long terme.
- **Les partenariats et les initiatives de protection régionaux, transrégionaux et bilatéraux** ont un impact particulièrement important lorsqu'ils renforcent les systèmes existants, évitent les duplications et la fragmentation des systèmes, consolident les capacités institutionnelles et garantissent que les connaissances et les compétences restent ancrées au sein des autorités nationales.

Session 3 : Coordination des stratégies de poursuites judiciaires contre le trafic illicite de personnes migrantes et la traite des personnes

Dirigée par l'ONUDC et modérée par **M. Panagiotis Papadimitriou** (ONUDC, Vienne), cette session s'est concentrée sur des stratégies de poursuite coordonnées, fondées sur de solides mesures de protection des victimes, sur l'harmonisation des cadres juridiques, des moyens de preuves, ainsi que sur une coopération transfrontalière proactive afin de garantir l'efficacité de la coopération judiciaire et de sécuriser les condamnations pénales pour traite des êtres humains et trafic des personnes migrantes au sein des pays partenaires des Processus de Rabat, de Khartoum et de Niamey.

S'appuyant sur les thèmes constants abordés lors des discussions précédentes et considérant la coopération judiciaire comme un élément central de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de personnes migrantes, la session a examiné les moyens de garantir la responsabilité des auteurs, de mettre fin à l'impunité des principaux organisateurs et facilitateurs de ces crimes, d'améliorer la qualité et la coordination des enquêtes et des poursuites transfrontalières, de combler les lacunes ou les disparités en matière de preuve et de procédures entre les systèmes juridiques des pays, et de défendre les droits et la protection des victimes tout au long des procédures judiciaires. La session a également mis en évidence le soutien apporté par l'ONUDC à l'harmonisation des législations nationales à la lumière de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles (le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer), ainsi qu'à la mise en œuvre des outils de coopération internationale.

M. Cheikh Ousmane Touré, Représentant de l'ONUDC au Nigeria, a présenté l'opération « Open Roads », une initiative policière fondée sur le renseignement. Menée par l'ONUDC et avec le soutien opérationnel d'INTERPOL, cette initiative vise à démanteler les réseaux criminels le long des routes de trafic illicite. La méthodologie en trois phases (cartographie et formation pré-opérationnelles, déploiements simultanés aux postes-frontières prioritaires et débriefings post-opérationnels) a donné des résultats concrets, notamment le secours de victimes et le démantèlement de réseaux criminels, et pourrait être reproduite dans le cadre d'initiatives similaires ciblant spécifiquement les réseaux de traite des êtres humains et de trafic de personnes migrantes. Les enseignements tirés incluent la nécessité de mettre en place des procédures opérationnelles standardisées (SOP) entre les différentes agences, d'organiser des patrouilles conjointes, d'intégrer les cellules de renseignement financier (CRF) aux enquêtes menées et de favoriser la collaboration entre les agences en instaurant un climat de confiance et en définissant clairement les rôles de chacun, afin de garantir que les actions opérationnelles aboutissent à des poursuites judiciaires fructueuses et à un démantèlement durable des réseaux criminels.

Mme Hajara Haruna Yusuf, du Ministère fédéral de la Justice du Nigeria, a décrit l'initiative des magistrats de liaison intégrés aux parquets italiens (à Palerme, Catane et Rome au sein de la Direction antimafia italienne) comme un catalyseur permettant d'accélérer l'entraide judiciaire, l'extradition et le suivi en temps réel des affaires. Elle a souligné que le déploiement d'un magistrat de liaison avait ouvert des canaux de communication directs réduisant ainsi la bureaucratie et permettant des mesures opérationnelles rapides, notamment pour identifier les suspects, les arrêter et engager des procédures d'extradition. Elle a noté des défis persistants, tels que les divergences dans les normes en matière de preuve (par exemple la nécessité de disposer des enregistrements audios d'origine plutôt que des procès-verbaux de police écrits) et le manque de confiance qui peut retarder ou minimiser les poursuites. Enfin, elle a souligné que l'engagement soutenu au niveau central au Nigeria avait facilité l'alignement entre les principales agences et institutions nigérianes (NAPTIP, Commission des crimes économiques et financiers, Cellule de renseignement financier nigériane, Police) et contribué à favoriser une coopération constructive.

M. Abrham Ayalew, du Ministère éthiopien de la Justice, a mis en avant le cadre global mis en place par l'Éthiopie pour lutter contre la traite des êtres humains et le trafic de personnes migrantes. Il a présenté les efforts déployés pour renforcer la coopération transfrontalière, notamment par le biais de mémorandum d'accord, d'accords de coopération pour l'entraide judiciaire et d'équipes d'enquête conjointes rassemblant des enquêteurs de Djibouti et du Kenya, tout en rappelant les difficultés persistantes rencontrées dans la mise en œuvre de ces cadres. Il a insisté sur la nécessité d'une formation spécialisée des procureurs, d'enquêtes proactives incluant une dimension financière, et d'une coordination interinstitutionnelle plus forte. Il a également souligné la mise en place de mesures alliant protection et poursuites, notamment un mécanisme national d'orientation des victimes renforcé, une nouvelle stratégie d'aide juridique gratuite et des centres de ressources pour les personnes migrantes gérés conjointement avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Enfin, il a évoqué la nouvelle législation sur le gel des avoirs et le fonds pour les victimes financé sur la base d'avoirs confisqués, réaffirmant l'engagement de l'Éthiopie en faveur des enquêtes financières et d'une justice centrée sur les victimes.

M. Ettien Tiémélé, Juge à la Cour d'appel d'Abidjan en Côte d'Ivoire, a noté que la criminalité organisée dans le domaine de la traite des êtres humains et du trafic de personnes migrantes est intrinsèquement transnationale et nécessite de ce fait une coopération judiciaire systématique au-delà des frontières. Il a appelé à passer d'une approche réactive à une approche proactive en matière d'enquêtes, notamment en recourant dès le début à des enquêtes conjointes et à des équipes communes d'enquête, afin de prévenir les infractions plutôt que d'y répondre. Il a également souligné la nécessité de mener dès le départ des enquêtes financières et patrimoniales afin de tracer, geler et confisquer les produits du crime. Évoquant les outils opérationnels, il a insisté sur la nécessité d'utiliser systématiquement les plateformes de partage d'informations policières (par exemple, les bases de données d'INTERPOL), de tirer parti du Système d'information de police de l'Afrique

de l'Ouest (WAPIS) mis en place par INTERPOL avec le financement de l'Union européenne afin de renforcer l'échange d'informations et la coordination entre les services chargés de l'application des lois en Afrique de l'Ouest. De la même façon, il convient de garantir des canaux de communication et des interfaces efficaces entre les tribunaux, la police et la gendarmerie pour une coopération plus rapide et mieux documentée. A titre d'exemple, la numérisation en cours de l'entraide judiciaire permet d'accélérer le traitement des dossiers et la formation des praticiens aux mécanismes de coopération. M. Tiémélé a également signalé des lacunes juridiques ou des insuffisances en matière de preuve (par exemple, dans la définition de « l'avantage matériel ou financier » dans les législations relatives à la lutte contre le trafic de personnes migrantes) et a proposé d'étudier la possibilité d'une compétence transnationale pour poursuivre les affaires de traite des êtres humains et de trafic de personnes migrantes impliquant des ressortissants, quel que soit le lieu où les crimes ont été commis (locus delicti), tout en continuant à harmoniser les législations et à mener des enquêtes plus proactives, fondées sur le renseignement.

M. Hervé Jamet, Directeur technique du Centre opérationnel régional d'appui au Processus de Khartoum (ROCK)/Initiative de l'Union Africaine pour la Corne de l'Afrique/EAPCCO, a présenté le modèle pragmatique, transnational et centré sur les victimes du Centre. Il a mis en avant l'engagement de 12 pays partenaires (Burundi, Tchad, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Kenya, République Démocratique du Congo, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Ouganda, Yémen) et l'intégration de nouveaux membres tels que le Malawi afin de renforcer la coopération régionale. Il a décrit la structure du ROCK, composée d'experts de police et de la justice travaillant aux côtés d'INTERPOL et de CIVIPOL, ainsi que sa collaboration avec des programmes financés par l'Union Européenne tels que « Better Migration Management (BMM) » pour mettre en œuvre des formations conjointes, des opérations et des procédures opérationnelles standardisées (SOPs). Il a souligné les efforts du Centre pour instaurer la confiance et améliorer la coordination opérationnelle grâce au déploiement d'officiers de liaison, à la création d'équipes conjointes d'enquête et à des partenariats avec des CSOs et l'OIM afin de garantir une assistance immédiate aux victimes lors des opérations. M. Jamet a évoqué les résultats concrets du ROCK, notamment l'arrestation de 53 trafiquants, le démantèlement de 49 réseaux de passeurs et l'identification de 15 000 victimes grâce à une opération multi-pays couvrant la Somalie, le Kenya, le Soudan du Sud et l'Éthiopie. Il a également insisté sur les efforts menés en parallèle pour harmoniser les cadres juridiques, promouvoir des alertes en temps réel sur les routes et les modes opératoires, et institutionnaliser la coopération police-parquet afin de transformer les arrestations en condamnations tout en garantissant la protection des victimes.

Principaux enseignements

- **La coopération judiciaire demeure essentielle pour lutter efficacement contre la traite des personnes et le trafic de personnes migrantes.** Le passage d'une approche réactive fondée sur le traitement des affaires à des enquêtes proactives ciblant les réseaux et leurs donneurs d'ordres, tout en mobilisant pleinement les instruments de la Convention de Palerme — tels que l'entraide judiciaire, l'extradition et le renforcement d'actions coordonnées transfrontalières — peut jouer un rôle déterminant pour garantir la responsabilité des auteurs et prévenir la récidive.
- **Les modèles de coopération opérationnelle** tels que *Open Roads* de l'ONUDC et *l'Initiative de liaison entre magistrats nigérians et italiens* montrent comment les renseignements en temps réel et les canaux de communication structurés peuvent accélérer la coopération judiciaire, aboutir à des résultats concrets dans les affaires pénales, et instaurer plus de confiance entre les juridictions. **Ces succès pourraient être adaptés et reproduits dans d'autres contextes.**
- Les principaux défis - notamment les efforts en cours visant à instaurer une confiance plus accrue entre institutions, le manque d'harmonisation des cadres juridiques, et les ressources limitées pour la protection des victimes - continuent d'entraver l'efficacité des résultats opérationnels et la mise en place de réponses adaptées et durables. **Les domaines prioritaires pour l'élaboration de politiques publiques et de coopération opérationnelle sur le sujet doivent inclure l'institutionnalisation de procédures opérationnelles standardisées, l'harmonisation des cadres juridiques et des normes de preuve, la multiplication des équipes d'enquête conjointes et la mise en place de référentiels solides pour la gestion des connaissances et des données entre les agences et les organisations. Le renforcement durable des connaissances et des capacités en matière de cybercriminalité et de criminalité financière, ainsi que la participation systématique des cellules de renseignement financier (CRF) dans le**

cadre des enquêtes, sont également essentiels pour retracer efficacement les actions illicites et poursuivre les auteurs.

Session 4 : Renforcer la coopération régionale et inter-régionale grâce à la diffusion de bonnes pratiques nationales

Sous la modération de Mme Anne Fumey, Représentante de CIVIPOL auprès de l'Union européenne, les échanges ont porté sur l'identification de politiques, pratiques, modèles et partenariats efficaces susceptibles d'être reproduits. À travers la présentation d'expériences nationales concrètes, les participants ont mis en lumière des approches transférables et ont examiné la manière dont ces succès pourraient être adaptés, renforcés et répliqués dans d'autres contextes, afin de consolider les systèmes nationaux et d'orienter la coopération future entre les pays partenaires et les organisations des Processus de Rabat, de Khartoum et de Niamey.

Mme Francesca Nicodemi, du Département pour l'égalité des chances de la présidence italienne du Conseil des ministres, a présenté le système national italien de lutte contre la traite des êtres humains. Elle a rappelé que le Département agit en tant que coordinateur national de la lutte contre la traite, supervisant 21 projets à travers le pays et dirigeant l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la traite. L'approche de l'Italie repose sur les « 4 P » : Prévention, Protection, Poursuites et Partenariat. Les principaux instruments juridiques comprennent des dispositions pénales relatives à la traite des personnes et un décret législatif établissant le cadre de l'aide et de la protection des victimes. Elle a présenté le mécanisme national d'orientation des victimes italien comme une pratique nationale réussie, offrant des procédures opérationnelles standardisées pour l'identification et l'orientation précoce des victimes. Elle a également fait référence aux lignes directrices publiées par la Commission Nationale italienne pour le droit d'asile et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés afin de faciliter l'identification des victimes de la traite parmi les personnes demandeuses d'asile et d'établir des liens entre les systèmes d'asile et de lutte contre la traite, en veillant à ce que tous les motifs de protection soient correctement et clairement identifiés et traités.

M. Cheikh Tourad Abdel Malick, Directeur de l'Autorité nationale mauritanienne de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de personnes migrantes (INLCTPTM), a rappelé la position géographique de la Mauritanie, à la croisée de l'Europe, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Nord, qui en fait à la fois un pays de destination et de transit pour les personnes migrantes vulnérables au trafic et à la traite. En réponse, le gouvernement a mis en place un cadre juridique complet, comprenant une loi de lutte contre le trafic illicite de personnes migrantes, une loi sur la prévention et la répression de la traite des personnes et la protection des victimes, ainsi que des procédures opérationnelles standardisées pour le débarquement et la prise en charge des personnes migrantes victimes de traite, élaborées avec le soutien de l'ICMPD. Ce cadre s'appuie sur des capacités institutionnelles spécialisées provenant : de l'INLCTPTM, de l'Office central pour la répression du trafic illicite de personnes migrantes et de la traite des êtres humains, des centres d'accueil temporaires pour les ressortissants étrangers et les personnes migrantes débarquées, et du nouveau tribunal spécialisé dédié à la lutte contre l'esclavage, la traite et le trafic illicite de personnes migrantes. M. Abdel Malick a souligné le rôle central de l'INLCTPTM dans l'identification, la protection, l'orientation et l'assistance des personnes en situation de vulnérabilité et des personnes ayant besoin de protection internationale, y compris la présélection des personnes migrantes débarquées en coordination avec l'OIM et le HCR. Il a également fait valoir l'importance du fonds national d'aide aux victimes de la traite, qui fournit des soins de santé, un hébergement, de la nourriture, une assistance juridique et judiciaire, des services d'interprétation et d'autres formes de soutien, ainsi que subventions aux ONG qui viennent en aide aux victimes.

Le Dr Mody Guirandou Ndiaye, Secrétaire permanent du Comité national sénégalais de lutte contre la traite des êtres humains, a noté que le contexte ouest-africain était particulièrement propice aux partenariats sous-régionaux. Il a rappelé que plusieurs États membres de la CEDEAO avaient signé des accords de coopération bilatéraux, permettant ainsi une approche coordonnée de la lutte contre la traite. Il a mis en avant des initiatives telles que le protocole (MoU) entre l'Agence nationale contre la traite des personnes (NAATIP) de Gambie et la Cellule nationale de lutte contre la traite des personnes (CNLTP) du Sénégal, ainsi que la création de réseaux de coordination sous-régionaux reliant des institutions en Gambie, en Guinée-Bissau, en Guinée, au Mali, au Sénégal et en Mauritanie afin de renforcer les mesures de lutte contre la traite et l'orientation transfrontalière des victimes. Il a également annoncé des déclarations d'intention entre l'Autorité Mauritanienne de Lutte contre la Traite et la Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP) du Sénégal, ainsi qu'entre le Comité national guinéen de lutte contre la traite et la CNLTP du Sénégal. Malgré ces structures de partenariat solides, le Dr Ndiaye a identifié des défis persistants tels que des approches divergentes, des lacunes ou des

incohérences dans la législation sur la traite des personnes et le trafic de personnes migrantes, une coordination institutionnelle faible, un engagement limité de la société civile, une participation insuffisante des pays de destination à la conception des projets, des lacunes en matière de capacités, une intégration inadéquate de la traite dans les politiques publiques et la recherche, et des données statistiques judiciaires insuffisantes. Il a recommandé de lancer des campagnes de communication sous-régionales, d'impliquer les pays de destination dans la conception des projets, de développer des programmes de formation conjoints multi-pays et enfin de garantir la participation systématique de la société civile aux efforts de lutte contre la traite.

M. Derek Kigenyi, Haut fonctionnaire chargé des questions d'immigration au ministère de l'Intérieur ougandais, a rappelé que la réponse de l'Ouganda à la traite des personnes repose sur les « 4 P » (Prévention, Protection, Poursuites et Partenariat) et est complétée par une approche tenant compte des traumatismes et centrée sur les victimes, qui donne la priorité à la sécurité, à la dignité et au bien-être des victimes. L'Ouganda s'appuie sur un modèle multi-agences et multi-acteurs impliquant les institutions publiques, les forces de l'ordre, des prestataires de services spécialisés et des accords frontaliers conjoints (par exemple avec le Kenya pour la prise en charge des victimes). La société civile joue un rôle central, notamment par l'intermédiaire de la Coalition contre la traite des personnes en Ouganda (CATIPU) et du Réseau de lutte contre la traite des personnes en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique (EHAAT), qui soutiennent la sensibilisation, la prestation de services et l'orientation. Afin d'assurer la cohérence, l'Ouganda a élaboré des procédures opérationnelles standardisées pour les procureurs et les enquêteurs, ainsi que des lignes directrices pour la protection des victimes et des témoins, administrées par le Bureau du directeur des poursuites publiques (ODPP). M. Kigenyi a également présenté le mécanisme d'identification et d'orientation des victimes de l'Ouganda : l'identification commence par les premiers intervenants (police, agents d'immigration et services sociaux) qui évaluent les besoins et assurent la sécurité immédiate. Les cas sont ensuite transférés à un bureau central de coordination au sein du ministère du Travail, qui enregistre les données relatives aux victimes, facilite la gestion des cas et organise les orientations. De là, les victimes sont orientées vers des prestataires de services spécialisés, notamment des institutions gouvernementales, des organisations de la société civile et des partenaires internationaux, tandis que les autorités compétentes poursuivent les enquêtes et les poursuites. Il a été souligné que ce mécanisme favorise une identification rapide et garantit la continuité des soins.

Principaux enseignements

- **Un cadre législatif solide fondé sur les « 4 P » (Prévention, Protection, Poursuites et Partenariat), associé à des institutions clairement mandatées et bien coordonnées pour mettre en œuvre ces piliers, reste le fondement d'une réponse efficace à la traite des personnes et au trafic de personnes migrantes.**
- **Des partenariats régionaux ou bilatéraux efficaces nécessitent une évaluation préalable des besoins en termes de capacités afin d'identifier les lacunes juridiques, opérationnelles ou institutionnelles existantes et déterminer les domaines dans lesquels la coopération aurait le plus d'impact.**
- **L'harmonisation des législations relatives à la traite et au trafic entre les pays partenaires, associée à des programmes de formation multinationaux communs et à une coopération interétatique et interinstitutionnelle solide, est cruciale afin de garantir la mise en œuvre réussie des partenariats bilatéraux et régionaux.**
- **Les mécanismes nationaux d'orientation sont essentiels pour identifier rapidement les victimes et coordonner efficacement les services de protection. Des procédures opérationnelles standardisées claires et des parcours d'orientation structurés, fondés sur des approches tenant compte des traumatismes et centrées sur les victimes, peuvent préserver la dignité, améliorer les résultats en matière de protection et garantir des services de soins tout au long du parcours et de la procédure judiciaire. Les systèmes multi-agences et multiparties prenantes, soutenus par des points de coordination centraux, sont essentiels afin d'éviter que les personnes ne se perdent dans des systèmes fragmentés, de faciliter la gestion légale des données personnelles, et de maintenir la continuité des soins.**
- Bien que la détermination du statut de réfugié et l'identification des victimes de la traite soient deux voies de protection juridiquement distinctes – les victimes de la traite n'étant pas nécessairement éligibles à la protection internationale –, elles doivent néanmoins avoir accès à une assistance et à des voies de recours. **Il est essentiel**

d'assurer une bonne coordination entre les systèmes d'asile et les mécanismes de lutte contre la traite afin de garantir une prise en charge appropriée et d'éviter les lacunes en matière de protection.

- **Des mécanismes de financement institutionnalisés et durables pour l'aide aux victimes peuvent garantir la continuité des services, notamment les soins de santé, l'hébergement, l'assistance juridique, la prise en charge psychosociale et l'interprétation.**

Eléments essentiels et conclusions

M. Madis Vainomaa, chef de l'unité de lutte contre la traite des êtres humains à l'ICMPD, a ouvert cette session de clôture en revenant sur les vingt-cinq années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (UNTOC). Il a fait remarquer que « *vingt-cinq ans après l'adoption de l'UNTOC, le moment est venu de veiller à ce que ses principes juridiques se traduisent par une protection tangible pour les personnes en déplacement* ». Il a souligné que si la Convention et ses protocoles ont jeté les bases juridiques internationales, les dialogues régionaux, tels que les Processus de Khartoum et de Niamey, fournissent désormais le cadre de partenariats nécessaires pour traduire ces engagements en actions concrètes grâce à une coopération soutenue et à des pratiques communes. Il a résumé les défis persistants abordés au cours des deux jours de discussions, à savoir :

- Insuffisance de l'identification des victimes, laissant nombre d'entre elles inconnues des autorités en raison d'une absence de signalements systématiques des violations commises résultant notamment d'un manque de sensibilisation sur les procédures disponibles matière d'accès à la justice et à des mécanismes de communication des données inadéquats entre services - donnant aux victimes une invisibilité institutionnelle.
- Lacunes juridiques et institutionnelles : plusieurs pays ne disposent pas d'une législation complète ou actualisée en matière de lutte contre la traite des êtres humains. Dans certains contextes, le droit du travail et le droit pénal s'appliquent, mais ne permettent pas de lutter efficacement contre la traite des êtres humains et le travail des enfants, tandis que les protocoles procéduraux d'identification et de protection ainsi que les outils d'application des lois destinés aux acteurs de première ligne sont souvent inexistants ou insuffisants.
- Disponibilité limitée des services d'aide aux victimes, en particulier en raison du manque de capacités d'hébergement, de l'absence de soutien à la réintégration à long terme et des contraintes budgétaires.
- Coordination et capacités institutionnelles : les lacunes persistantes en matière de coordination entre les entités gouvernementales, les forces de l'ordre, les services sociaux et la société civile continuent d'entraver l'efficacité des interventions. La faiblesse des capacités opérationnelles, en particulier parmi les inspecteurs du travail, les travailleurs sociaux et les agents des forces de l'ordre, entrave encore davantage les efforts de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de personnes migrantes.
- En outre, de nombreux pays ont souligné les difficultés persistantes en matière d'application des lois et d'échange d'informations au niveau transfrontalier. Dans les régions caractérisées par des frontières poreuses et mal équipées, la coopération est souvent compromise par la méfiance mutuelle, la fragmentation des liens institutionnels et des capacités opérationnelles limitées. En conséquence, la collaboration entre les autorités judiciaires et policières reste minimale ou ponctuelle, ce qui entrave les efforts visant à retrouver les auteurs, démanteler les réseaux criminels et assurer la continuité de la protection entre les juridictions.

M. Nicola Graviano (ICMPD) a rappelé que la traite et le trafic restent des phénomènes étroitement liés, mais distincts. Il a noté que le trafic de personnes migrantes prédomine le long des couloirs migratoires, mais expose souvent les individus à des risques liés à la traite, notamment l'exploitation, la servitude pour dettes, le travail forcé et l'exploitation sexuelle. Dans le même temps, les données et les définitions restent insuffisantes et fragmentées d'un pays à l'autre, ce qui complique l'identification et la prise de mesures d'application des lois mais aussi de protection. Il a insisté sur le fait que les politiques migratoires restrictives et les voies légales restreintes poussent souvent les personnes à emprunter des itinéraires dangereux, tandis que la faiblesse des systèmes d'identification des victimes exacerbe leur vulnérabilité. Les nouvelles tendances, notamment l'exploitation numérique, la mobilité induite par le climat et la mondialisation croissante des pratiques de recrutement de main-d'œuvre, créent de nouveaux défis. Soulignant le partenariat étroit entre l'ICMPD et la CEDEAO, il a évoqué le soutien apporté par l'ICMPD aux réunions annuelles d'examen du réseau régional des institutions nationales de coordination contre la traite des personnes, aux rapports de synthèse annuels de la CEDEAO sur la traite des

êtres humains, ainsi qu'à la mise en place du mécanisme régional d'orientation des victimes de la CEDEAO, présenté comme un modèle de protection harmonisée et de coopération transfrontalière.

Mme Samia Chouchane (ONUDC) a fait remarquer que les discussions ont mis en évidence la nécessité de continuer à harmoniser les cadres juridiques, d'améliorer le partage des données et de renforcer la coopération entre les acteurs chargés de l'application de la loi, les autorités judiciaires et les acteurs de la protection afin de garantir une responsabilité transfrontalière efficace. Elle a également insisté sur l'importance d'améliorer la coordination et la collaboration entre tous les partenaires internationaux afin de renforcer efficacement les réponses à la traite et au trafic en explorant les synergies communes entre les Processus de Rabat, Khartoum et Niamey.

M. Olatunde Olayemi (Commission de la CEDEAO) a signalé le rôle essentiel des organisations régionales pour faire le lien entre les politiques et les pratiques, promouvoir des approches centrées sur les victimes et favoriser l'apprentissage entre pairs entre les pays d'origine, de transit et de destination. Il a réaffirmé l'engagement de la CEDEAO à garantir la cohérence et l'appropriation des cadres régionaux et nationaux afin de rendre les mesures de lutte contre la traite plus durables.

Au cours de la discussion plénière, les participants ont réaffirmé que la protection des victimes doit rester au cœur des efforts de prévention, de protection et de poursuite. Ils ont appelé à un renforcement des systèmes de données afin de soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des éléments probants, à un suivi opérationnel assorti d'échéances précises, ainsi qu'à une attention accrue à la traite et au trafic facilités par les moyens numériques, notamment le recrutement via les réseaux sociaux, les fausses offres d'emploi et l'exploitation en ligne.

En clôture, les participants ont collectivement réitéré leur volonté de renforcer, de manière simultanée, la prévention, la protection et les poursuites, tout en maintenant une coopération structurée autour des routes migratoires dans le cadre des trois Processus. Les résultats de cette réunion alimenteront les prochaines étapes, dont la Conférence de l'Alliance mondiale de lutte contre le trafic illicite de migrants, qui se tiendra à Bruxelles le 10 décembre 2025 et offrira une plateforme pour évaluer les progrès accomplis et faire avancer les efforts visant à réduire l'écart entre le droit et son application.

Clôture

Alexandra Sa Carvalho, cheffe adjointe d'unité à la Direction générale de la migration et des affaires intérieures (DG HOME) de la Commission européenne, est revenue sur les expériences partagées au cours de la réunion et a souligné que la protection des victimes et le respect des droits humains doivent demeurer au cœur de toute action visant la lutte contre le trafic illicite de personnes migrantes et la traite des êtres humains. Elle a insisté sur le caractère transnational de la migration, qui requiert une coopération internationale et régionale étroite, notamment par le renforcement d'opérations conjointes en matière d'enquêtes, de coopération policière et de poursuites. Elle a mis en avant le soutien de l'UE à des initiatives opérationnelles clés telles que ROCK et NETCOP, qui contribuent à des résultats concrets en matière de coopération. Répondant à l'appel clair exprimé lors des discussions en faveur de l'action, elle a indiqué que l'UE agit à la fois au niveau interne et international. Sur le plan interne, cela inclut le renforcement du cadre législatif de l'UE et du mandat des agences européennes — en particulier EUROPOL — ainsi que la préparation d'une nouvelle Stratégie de l'UE sur la traite des êtres humains, qui devrait être adoptée d'ici la fin de l'année prochaine. Sur le plan international, elle a rappelé le rôle moteur de l'UE dans l'organisation de la conférence de l'Alliance mondiale contre le trafic illicite de migrants le 10 décembre, ainsi que l'élaboration d'une déclaration conjointe constituant un appel collectif à l'action et un engagement en faveur d'une coopération durable. Elle a en outre présenté le soutien continu de l'UE à des programmes couvrant l'ensemble des dimensions de la migration irrégulière, depuis la prévention des départs dangereux, la protection à travers les opérations de recherche, de sauvetage et de débarquement, la protection des personnes ayant besoin d'une protection internationale, la lutte contre le trafic illicite et la traite, jusqu'à la réintégration durable et sûre des personnes éligibles au retour. Elle a également évoqué la réforme en cours du système européen d'asile et de migration, y compris les nouvelles procédures d'asile et de retour aux frontières visant une protection plus efficace et plus rapide des personnes en besoin de protection internationale, ainsi que des retours lorsque cela est applicable, en soulignant l'importance d'une coopération continue entre l'Europe et l'Afrique dans ce contexte.

M. Fernando Jorge Alves d'Almada, chef de la division des affaires sociales de la CEDEAO, a réaffirmé l'engagement fort de la CEDEAO en faveur des Processus de Rabat, de Khartoum et de Niamey, en reconnaissant la valeur ajoutée

significative de ces plateformes pour relever les défis interconnectés de la migration, de la sécurité et du développement en Afrique de l'Ouest. Il a exprimé sa reconnaissance envers les États membres, les partenaires internationaux, les organisations internationales, la société civile et l'Union européenne pour leur engagement soutenu, qui a permis des avancées concrètes en matière de coopération et de coordination régionales. Il a souligné que la CEDEAO met déjà en œuvre son Plan d'action, en mettant l'accent sur le renforcement des politiques migratoires, la promotion du travail décent pour les travailleurs migrants, la prise en compte de la question des personnes migrantes disparues et le soutien à une migration de travail respectueuse des droits des travailleurs migrants. Il a indiqué que le Groupe de travail de la CEDEAO sur la migration révise son plan stratégique afin de mieux répondre à la complexité croissante des flux migratoires mixtes. Il a également mis en avant les initiatives de la CEDEAO concernant les enfants en déplacement et l'élaboration d'une stratégie régionale globale de lutte contre la traite des êtres humains et les crimes connexes. Soulignant l'importance d'une coordination efficace, il a proposé la création d'un forum régional de coordination pour l'Afrique de l'Ouest. Il a conclu en réaffirmant l'engagement de la CEDEAO en faveur d'un renforcement de la collaboration pour une prévention renforcée, un traitement des causes profondes de la migration irrégulière, la protection de la dignité et des droits des personnes migrantes, ainsi que de la responsabilisation des auteurs de crimes.

L'Ambassadeur Cyrilie Baumgartner, Ambassadeur de France chargé des migrations, a conclu que la réunion de Lagos a démontré avec force la valeur du travail conjoint entre régions, institutions et mandats. Il a souligné que le trafic illicite de personnes migrantes et la traite des êtres humains sont des crimes mondiaux, interconnectés et adaptatifs, qui exploitent la vulnérabilité et la misère humaine, déstabilisent l'état de droit et les sociétés, et qui exigent une action coordonnée, un partage des responsabilités et un engagement durable — principes fondamentaux des Processus de Rabat, de Khartoum et de Niamey. Il a noté que les échanges ont permis aux participants de partager des bonnes pratiques, d'apprendre les uns des autres et de créer de nouvelles synergies. Il a insisté sur le fait que la prévention doit s'attaquer aux causes profondes telles que la pauvreté, les inégalités, l'instabilité et le changement climatique, tout en luttant contre la désinformation et les récits trompeurs, notamment ceux diffusés en ligne. Il a réaffirmé que la protection constitue une responsabilité centrale, en soulignant la nécessité d'approches centrées sur les victimes garantissant l'accès à la justice, à un soutien psychosocial et sanitaire, à une réintégration sûre, ainsi qu'à la possibilité de témoigner sans crainte ni risque de représailles. Il a mis en avant l'importance de mécanismes d'orientation coordonnés afin que la protection ne s'arrête pas aux frontières, ainsi que de normes juridiques harmonisées au-delà des frontières pour assurer protection et responsabilité. En matière de poursuites, il a insisté sur la nécessité de renforcer la coopération judiciaire, le partage de preuves et les efforts visant à traiter les dimensions financières et numériques des réseaux criminels.

Enfin, l'ambassadeur Cyrilie Baumgartner a rappelé l'engagement national de la France dans la lutte contre le trafic de personnes migrantes et la traite des êtres humains, soutenu par les ministères de l'Intérieur et de l'Europe et des Affaires étrangères, ainsi que par les agences françaises œuvrant dans le domaine du développement et de la coopération, telles qu'Expertise France et CIVIPOL. Il a cité des initiatives concrètes, notamment ALTP et le projet PROTECT récemment lancé dans le golfe de Guinée, ainsi que le projet régional ROCK dans la Corne de l'Afrique, illustrant la manière dont la coopération opérationnelle peut sauver des vies, soutenir les victimes et traduire les auteurs en justice. Il a conclu en soulignant la dimension humaine de ces crimes et en appelant à traduire les cadres stratégiques des Déclarations du Caire et de Cadix en résultats tangibles sur le terrain.

L'honorable Tijjani Aliyu Ahmed, Commissaire Fédéral de la Commission nationale pour les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées internes, a réaffirmé l'engagement du Nigéria en faveur de la protection de la dignité humaine, de la promotion de la migration régulière et du renforcement de la coopération régionale. Il a indiqué que les résultats de la réunion de Lagos reflétaient un fort esprit de solidarité et de partenariat et offraient une occasion précieuse d'évaluer les progrès accomplis, d'échanger des bonnes pratiques et d'identifier des mesures concrètes pour lutter contre le trafic de personnes migrantes et la traite des êtres humains. Il a souligné que les discussions ont constamment mis en avant la prévention, la protection et les poursuites comme piliers essentiels d'une réponse efficace et coordonnée, aux côtés du rôle central des partenariats. Il s'est dit fier d'avoir accueilli la réunion à Lagos, une ville qui incarne la résilience, la diversité et les opportunités, et a exprimé sa gratitude à l'ensemble des participants et partenaires. Pour l'avenir, il a annoncé que le Nigéria se réjouit d'accueillir la prochaine réunion des SOM en janvier 2026 à Abuja, au cours de laquelle les progrès réalisés sous la présidence nigériane seront examinés et la Suisse officiellement accueillie en tant que présidente entrante.

Participation et portée

Participation

- La réunion thématique conjointe a rassemblé un public diversifié de 166 participants, dont des représentants de 41 pays partenaires du dialogue, ainsi que des experts d'organisations régionales et internationales telles que la Commission européenne (DG HOME, DG INTPA, SEAE), Frontex, la Commission de la CEDEAO, l'ICMPD, l'IGAD, INTERPOL, l'OIM, l'ONUDC et le HCR. Des acteurs du développement, notamment Expertise France et la GIZ, le Centre sur la Migration Mixte et des organisations clés de la société civile ont également participé.
- L'enquête de satisfaction en ligne a recueilli 93 réponses, reflétant un très haut niveau de satisfaction à l'égard de la réunion thématique conjointe. La plupart des répondants ont déclarés être très satisfaits de la pertinence thématique, de la qualité des présentations et des possibilités d'échanges informels permettant de tisser des liens diplomatiques. Beaucoup ont également souligné que la réunion leur avait apporté de nouvelles informations précieuses et leur avait permis d'établir des relations professionnelles utiles.

Portée

- L'événement a été largement couvert sur les réseaux sociaux du Processus de Rabat et du Processus de Khartoum. Au cours de l'activité, la couverture a généré un total de 9 853 impressions et 393 engagements sur LinkedIn (les deux comptes combinés).
- La réunion a également été diffusée sur YouTube et couverte par divers médias locaux, notamment AIT Live, NTA Network, News Central TV, TVC News Nigeria et News 24.